

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2011

Procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande tenue le 10 janvier 2011 à 20 :00 heures à la salle municipale au 152, rue Municipale de Saint-Adrien-d'Irlande.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Jessika Lacombe.

Sont présents aux délibérations Messieurs les conseillers et Madame la conseillère :

- | | |
|----------------------|------------------------|
| 1- Rock Côté | 4- Claude Turcotte |
| 2- Marcel Guay | 5- Jean-Marie Rodrigue |
| 3- Solanges Thibault | 6- Claude Blais |

Madame Ghislaine Leblanc agit comme secrétaire-trésorière et directrice générale.

Après une minute de silence au début, la séance commença à 20:00 heures.

NO-11-001

LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR ET ADOPTION

PROPOSÉ PAR : CLAUDE TURCOTTE

APPUYÉ PAR : SOLANGES THIBAUT

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance du 10 janvier 2011 tel que lu par Mme Jessika Lacombe, et présenté comme suit, à savoir;

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
2. Adoption des délibérations précédentes
3. Acceptation et adoption des comptes du mois
4. Période de question (s) – partie 1
5. Nouveaux délais pour les travaux d'infrastructures
6. Accès aux bibliothèques : CEGEP-L'HIBOUCOU
7. Inventaire des biens de la municipalité
8. Projet – Système Enviro-Septic
9. Période de question (s) – partie II
10. Levée de la séance

ADOPTE

NO-11-002

**ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS
PRÉCÉDENTES**

PROPOSÉ PAR : MARCEL GUAY
APPUYÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2010, celle de la séance extraordinaire du 13 décembre 2010, avant la tenue des présentes;

Les membres de ce conseil adoptent les délibérations de la séance ordinaire du 6 décembre 2010, celle de la séance extraordinaire du 13 décembre 2010 telles que lues et inscrites au livre des minutes de la Corporation de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

ADOPTE

NO-11-003

**ACCEPTATION ET ADOPTION DES
COMPTES DU MOIS ET DE
L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES
(ÉTAT DES RÉSULTATS BUDGETÉS) DU MOIS**

PROPOSÉ PAR : MARCEL GUAY
APPUYÉ PAR : ROCK CÔTÉ
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent les comptes pour la période du mois de décembre 2010 et autorisent la secrétaire-trésorière et directrice générale, Madame Ghislaine Leblanc, à effectuer le paiement au montant de 108 931.13\$.

Que les membres de ce conseil acceptent également l'état des revenus et des dépenses (État des revenus budgetés) pour le mois de décembre 2010.

Réf. : selon les données du logiciel municipal (PGMégagest) et approuvées par le comité du conseil et de la mairesse Jessika Lacombe, au nom de cette même municipalité.

ADOPTE

NO-11-004

**PÉRIODE DE QUESTION (S)
– PARTIE I**

Contrat déneigement-abrasifs

NO-11-005

**NOUVEAUX DÉLAIS POUR
LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ
APPUYÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ATTENDU QUE :

- le gouvernement du Canada a annoncé qu'il permettait, sous certaines conditions, de compléter jusqu'au 31 octobre 2011 des projets subventionnés dans le cadre du Fonds de stimulation de l'infrastructure (FSI), du Programme d'infrastructure de loisirs (PIL), du Programme de renouvellement des conduites (PRECO) ou du volet 1.3 du Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ 1.3);
- pour être prolongés jusqu'au 31 octobre 2011, ces projets doivent avoir eu des dépenses admissibles (honoraires professionnels ou achat de matériaux ou travaux matériels) faites avant le 31 mars 2011 et une réclamation transmise pour ces dépenses au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire avant le 31 mars 2011;
- le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire doit recevoir, avant le 12 janvier 2011, une résolution par laquelle le bénéficiaire de l'aide financière s'engage à compléter ces projets et à accepter la responsabilité de défrayer les coûts des travaux réalisés après le 31 octobre 2011;
- le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire doit aussi recevoir avec cette résolution un calendrier (échancier) détaillé de la réalisation de chaque projet jusqu'au 31 octobre 2011, signé par un ingénieur ou un architecte;

il est résolu que la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande :

- s'engage à terminer le ou les projets de la liste annexée à la présente résolution et à accepter la responsabilité de défrayer les coûts des travaux réalisés après le 31 octobre 2011;
- fournisse avec la présente résolution un calendrier (échancier) détaillé de la réalisation du projet jusqu'au 31 octobre 2011, signé par un ingénieur ou un architecte, pour chaque projet de la liste annexée à la présente résolution;
- fournisse avec la présente résolution une prévision du montant total des coûts admissibles qui seront engagés avant le 31 mars 2011 et une prévision du montant total des coûts admissibles qui seront engagés entre le 1^{er} avril 2011 et le 31 octobre 2011 pour chaque projet de la liste annexée à la présente résolution;
- accepte que les projets n'étant pas dans la liste annexée à la présente résolution seront complétés en respectant les échéances initiales de fin de projet des programmes visés.

ADOPTÉ

NO-11-006

**ACCÈS AUX BIBLIOTHÈQUES :
CEGEP-L'HIBOUCOU**

PROPOSÉ PAR : MARCEL GUAY

APPUYÉ PAR : SOLANGES THIBAUT

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Considérant que la Ville de Thetford Mines et la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande ont déjà une entente relative à la participation et aux frais d'inscriptions de la clientèle;

La Municipalité accepte de défrayer 17.00\$ par famille au coût d'inscription chargé à la clientèle de Saint-Adrien-d'Irlande qui utilisent les services des bibliothèques du CEGEP et de L'HIBOUCOU.

ADOPTE

NO-11-007

**INVENTAIRE DES BIENS
DE LA MUNICIPALITÉ**

PROPOSÉ PAR : CLAUDE TURCOTTE

APPUYÉ PAR : MARCEL GUAY

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil prennent connaissance de l'inventaire des biens de la Municipalité incluant l'inventaire de la station pompage et l'acceptent tel que soumis par la secrétaire-trésorière, directrice générale.

ADOPTE

NO-11-008

**PROJET- SYSTÈME
ENVIRO-SEPTIC**

PROPOSÉ PAR : MARCEL GUAY

APPUYÉ PAR : ROCK CÔTÉ

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Considérant le rapport d'essai de perméabilité présenté par Percotec Inc. à la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande;

Considérant l'avis et le compte rendu de monsieur Jean-Guy Pageau, inspecteur en environnement de la municipalité, mentionnant que l'offre émise par Les Infiltrations Septic Pro Inc. est raisonnable et que le système Enviro-Septic est conforme;

Considérant les explications reçues lors de notre rencontre, le 4 janvier 2011 avec monsieur Dave Bossé, ingénieur et monsieur Paul Blondeau des Infiltrations Septic Pro Inc.;

